COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2024/259

INTERDICTION DE STATIONNEMENT ALLEE DES ROSES DEMONTAGE D'UN PYLONE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route, Vu la demande faite par M. BOCQUERY Bastien représentant la société T2E à Le Bosquel (80), qui va réaliser le démontage d'un pylône et son évacuation,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement des travaux

ARRÊTE

<u>Art 1</u>: Le stationnement sera interdit allée des Roses sur le parking de l'école René Drila le mercredi 20/11/2024, et ce pour une durée de 1 jour.

<u>Art 2</u>: La circulation sera interdite allée des Roses aux abords du chantier uniquement pendant le levage du pylône (prévue pour 10 min.).

<u>Art 3</u>: Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

Art 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise T2E
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire de transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs-pompiers

Fait à WATTEN, le 14/11/2024 Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Daniel DESCHODT.